

## ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

### Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Chéief BEN ZINA.

SITUATION ARRÊTÉ AU 31/12/2014	2014		2013
	BROT	Amortissements et Provisions	NET
<b>AC Actifs incorporels</b>			
AC1 Concessions, brevets, licences, marques	631 550,955	377 429,998	254 120,957
AC1 Fonds commercial	90 430,548		90 430,548
	721 971,503	377 429,998	344 541,505
<b>AC Actifs corporels d'exploitation</b>			
AC2 Installations techniques et machines	4 768 431,005	3 146 060,880	1 622 370,125
AC2 Autres installations, outillage et mobilier	1 282 494,933	521 664,552	760 830,381
	6 050 925,938	3 667 725,432	2 383 200,506
<b>AC Placements</b>			
AC3 Terrains et constructions			
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	1 731 657,796	17 637 779,198
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 207 809,898	2 301 973,888	8 905 836,010
AC3 Placements dans les entreprises liées et participations			
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	64 972 129,059		64 972 129,059
AC3 Autres placements financiers			
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les	33 366 155,925	693 570,489	32 672 585,436
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	34 216 150,000		34 216 150,000
AC334 Autres prêts	16 631 815,165		16 631 815,165
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			
AC3 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	370,000		370,000
	199 763 767,041	4 727 202,173	175 036 564,868
AC Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
<b>AC Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
AC510 Provision pour primes non acquises	9 508 527,784		9 508 527,784
AC531 Provision pour sinistres non vie	34 925 978,812		28 598 696,543
	44 434 506,596	0,000	37 870 257,273
<b>AC Créances</b>			
AC6 Créances nées d'opérations d'assurance directe			
AC611 Primes acquises et non émises	2 819 146,903		2 819 146,903
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 491 204,195	5 475 138,358	18 016 065,837
AC6 Créances nées d'opérations de réassurance	3 828 722,108	343 857,374	3 484 864,734
AC7 Autres créances			
AC631 Personnel	127 341,966		127 341,966
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités public	1 010 321,816		1 010 321,816
AC633 Débiteur divers	2 803 368,818		2 803 368,818
	34 080 105,806	5 818 995,732	28 261 110,074
<b>AC Autres éléments d'actif</b>			
AC1 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 250 246,977		5 250 246,977
AC1 Charges reportées			
AC721 frais d'acquisition reportés	2 027 905,238		2 027 905,238
AC722 Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 161 807,565	40 836,476
	9 480 796,256	2 161 807,565	7 318 988,691
<b>AC1 Comptes de régularisation Actif</b>			
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	1 979 663,524		1 979 663,524
AC733 Autres comptes de régularisation	202 694,003		202 694,003
	2 182 357,527	0,000	2 182 357,527
	11 663 153,783	2 161 807,565	9 501 346,218
<b>Total de l'actif</b>	<b>276 714 430,667</b>	<b>16 753 160,900</b>	<b>259 961 269,767</b>
			<b>246 859 454,156</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

SITUATION ARRETE AU 31/12/2014

		2014	2013
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	60 574 065,276	56 280 763,840
CP5	Résultat reporté	2 320 109,608	1 083 947,246
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>87 894 174,884</b>	<b>82 364 711,086</b>
CP6	Résultat de l'exercice	8 516 049,476	6 059 950,210
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>96 410 224,360</b>	<b>88 424 661,296</b>
<b>PA2 Provisions pour risques et charges</b>		<b>561 247,000</b>	<b>490 837,000</b>
		<b>561 247,000</b>	<b>490 837,000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310	Provision pour primes non acquises	23 171 869,456	23 506 509,852
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	99 523 808,267	91 586 035,584
PA331	Provisions de recours à encaisser (non vie)	-8 731 478,725	-8 550 872,191
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	3 806 029,089	4 391 474,082
		<b>117 770 228,087</b>	<b>110 933 147,327</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>			
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		<b>21 357 703,555</b>	<b>22 265 908,622</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 706 853,907	7 517 800,980
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	11 949 283,024	13 630 042,833
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	126 435,602	129 435,602
PA632	Personnel	614 951,930	585 232,379
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 642 986,769	1 563 212,819
PA634	Créditeurs divers	1 349 002,750	1 176 106,815
		<b>23 389 513,982</b>	<b>24 601 831,428</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	472 352,783	143 068,483
		<b>472 352,783</b>	<b>143 068,483</b>
		<b>162 989 798,407</b>	<b>157 943 955,860</b>
<b>Total du passif</b>		<b>163 551 045,407</b>	<b>158 434 792,860</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>259 961 269,767</b>	<b>246 859 454,156</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et/ou de la réassurance non Vie**

**SITUATION ARRETE AU 31/12/2014**

		Opérations brutes 2014	cessions et/ou rétrocessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
PRNV1	<b>Primes acquises</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 81 739 258,932	-43 489 858,237	38 249 400,695	36 472 908,692
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/- 334 640,396	236 967,054	571 607,450	-374 680,827
		82 073 899,328	-43 252 891,183	38 821 008,145	36 098 227,865
PRNT3	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	+ 4 187 115,976		4 187 115,976	3 300 072,766
		4 187 115,976		4 187 115,976	3 300 072,766
PRNV2	<b>Autres produits techniques</b>	+			
CHNV1	<b>Charges de sinistres</b>				
CHNV11	Montants payés	-34 000 236,096	9 194 843,178	-24 805 392,918	-24 288 138,185
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/- -7 757 166,149	6 327 282,269	-1 429 883,880	-195 504,634
		-41 757 402,245	15 522 125,447	-26 235 276,798	-24 483 642,819
CHNV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	+/- 585 444,992		585 444,992	2 111 261,360
CHNV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	-665 782,218		-665 782,218	-788 407,926
CHNV4	<b>Frais d'exploitation</b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	-6 759 762,418		-6 759 762,418	-6 059 551,535
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- 287 736,014		287 736,014	-169 387,518
CHNV43	Frais d'administration	-8 654 933,769		-8 654 933,769	-8 361 367,150
CHNV44	commissions reçues des réassureurs		+ 4 645 370,545	4 645 370,545	5 059 470,713
		-15 126 960,173	4 645 370,545	-10 481 589,628	-9 530 835,490
CHNV5	<b>Autres charges techniques</b>	-806 618,430		-806 618,430	198 287,338
RTNV	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	+/- 30 102 934,090	-23 085 395,191	7 017 538,899	6 904 963,094

Etat de résultat		notes	2014	2013
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2014				
RTNV	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	+/-	<b>7 017 538,899</b>	<b>6 904 963,094</b>
PRNT1	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>			
PRNT11	Revenus des placements	+	7 255 185,030	5 750 283,064
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	894 092,390	464 159,641
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	1 394 181,971	1 017 561,105
	<b>Sous total 1</b>		<b>16 560 998,290</b>	<b>14 136 966,904</b>
CHNT1	<b>Charges des placements</b>			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-935 343,650	-1 325 978,194
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-693 570,489	-894 092,390
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-2 726,196	-9 121,539
CHNT2	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-	-4 187 115,976	-3 300 072,766
PRNT2	<b>Autres produits non techniques</b>	+	152 444,963	181 209,397
CHNT3	<b>Autres charges non techniques</b>	-	-1 159 622,466	-1 088 499,302
	<b>Sous total 2</b>		<b>-6 825 933,814</b>	<b>-6 436 554,794</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>9 735 064,476</b>	<b>7 700 412,110</b>
CHNT4	<b>Impôts sur le résultat</b>	-	-1 219 015,000	-1 640 461,900
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>8 516 049,476</b>	<b>6 059 950,210</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>8 516 049,476</b>	<b>6 059 950,210</b>

### Tableau des engagements reçus et donnés

		2014	2013
HB1	<b>Engagements reçus</b>		
HB2	<b>Engagements donnés</b>		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
HB4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
HB5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
HB6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

**Etat de Flux de trésorerie**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	88 406 920,095	93 758 974,157
Sommes versées pour paiement des sinistres	-30 797 459,296	-28 089 428,402
Commissions versées aux intermédiaires	-5 945 902,397	-6 165 816,497
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 476 669,466	-7 624 797,867
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-29 720 753,946	-32 337 331,934
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-25 186 980,740	-9 197 976,915
Encaissements liés à la cession de placements financiers	18 590 000,000	12 555 700,000
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-6 022 028,550	-6 241 511,550
Produits financiers reçus	3 968 797,718	2 493 144,215
Impôts sur les bénéfices payés	-413 109,600	-328 688,578
Autres mouvements	-7 614 915,773	-3 398 317,667
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-3 212 101,955</b>	<b>15 423 948,962</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-653 372,788	-499 500,682
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 195,000	40 099,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-307 692,308	-340 770,817
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-3 200 000,000	-6 993 400,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-4 141 870,096</b>	<b>-7 793 572,499</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 999 956,000	-2 999 947,200
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 999 956,000</b>	<b>-2 999 947,200</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 353 928,051</b>	<b>4 630 429,263</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>14 604 175,028</b>	<b>9 973 745,765</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>5 250 246,977</b>	<b>14 604 175,028</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

***Exercice clos le 31 /12/2014***

### **I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

#### **1- Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

#### **2 - Conseil d'Administration**

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI

Christian Huges Despointes

Abderrahmen FATMI

Bernard DELAS

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M.

#### **3- Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

#### **4- Les clients**

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

##### Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

## Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

### **5-Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

### **6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :**

	<b>Effectif</b>	<b>Salaire</b>
- Contractuels	26	528 977,093
- Agents d'exécution	24	676 822,715
- Agents de maîtrise	12	311 989,679
- Cadres	112	5 781 900,446

## **II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### **A – PROVISIONS TECHNIQUES :**

**La provision pour primes non acquises :** Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

**La provision pour risques en cours :** Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

**La provision pour sinistres à payer :** La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorés d'autant la provision.

**Provision d'équilibrage :** Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

**Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes :** Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

**La provision mathématique des rentes :** La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

### **B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :**

#### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

**Parts des réassureurs dans les PANE :** Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

**Frais d'acquisition reportés :** Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

**Provision pour ristournes :** évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

**Affectation des produits de placements :** Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

### **B.4. La constatation des charges par destination :**

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

**L'affectation des charges de personnel :** Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
  - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
  - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été réparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

**L'affectation des commissions :** La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

**L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :**La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.



## C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

**C.1. Amortissements :** Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

**C.2. Provisions pour risques et charges :** estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

**C.3. Provisions pour dépréciation :** Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

## IV - NOTES SUR LE BILAN :

### AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 721 971,503 Dinars contre 664 139,974 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 57 831,529 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 377 429,998 Dinars contre une valeur de 354 817,235 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 22 612,763 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2014	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Logiciels	631 550,955	354 817,235	22 612,763	377 429,998	254 120,957
<b>Total</b>	<b>721 971,503</b>	<b>354 817,235</b>	<b>22 612,763</b>	<b>377 429,998</b>	<b>344 541,505</b>

### AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 6 050 925,938 Dinars contre la somme de 5 639 640,105 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 411 285,833 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 3 667 725,432 Dinars contre une valeur de 3 325 378,163 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 342 347,269 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2014	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 244 686,462	669 364,252	36 843,024	706 207,276	538 479,186
Mobilier de bureau	1 282 494,933	406 614,291	115 050,261	521 664,552	760 830,381
Matériel bureautique	219 860,873	200 795,859	3 921,664	204 717,523	15 143,350
Matériel informatique	1 972 779,511	1 419 127,092	116 956,239	1 536 083,331	436 696,180
AAI	1 285 547,239	596 011,413	64 990,418	661 001,831	624 545,408
GSM	45 556,920	33 465,256	4 585,663	38 050,919	7 506,001
<b>Total</b>	<b>6 050 925,938</b>	<b>3 325 378,163</b>	<b>342 347,269</b>	<b>3 667 725,432</b>	<b>2 383 200,506</b>

### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 179 763 767,041 Dinars en 2014 contre 165 555 112,702 Dinars en 2013 :

Libelle	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
Terrains et constructions	30 577 246,892	4 033 631,684	26 543 615,208	26 842 166,485	-298 551,277
Titres à revenus variables	98 338 284,984	693 570,489	97 644 714,495	92 377 890,728	5 266 823,767
Titres à revenus fixes	34 216 150,000	-	34 216 150,000	33 787 575,000	428 575,000
Autres Prêts	15 018 980,000	-	15 018 980,000	8 196 000,000	6 822 980,000

Libelle	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
Prêts au Personnel	1 612 835,165	-	1 612 835,165	-	1 612 835,165
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	270,000	-	270,000	30 000,000	-29 730,000
<b>Total</b>	<b>179 763 767,041</b>	<b>4 727 202,173</b>	<b>175 036 564,868</b>	<b>161 233 632,213</b>	<b>13 802 932,655</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

#### AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2014 de 6 564 249,323 Dinars par rapport à 2013 :

Libelles	Provisions 2014	Provisions 2013	Variation
Provisions pour PNA	9 508 527,784	9 271 560,730	236 967,054
Provisions pour sinistres non vie	34 925 978,812	28 598 696,543	6 327 282,269
<b>Total</b>	<b>44 434 506,596</b>	<b>37 870 257,273</b>	<b>6 564 249,323</b>

#### AC6 – Créances

##### AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2014 la somme de 2 819 146,903 Dinars contre 2 402 349,497 Dinars en 2013 et se répartissent comme suit :

Branches	2014	2013	Variation
Automobile	-527 457,191	-524 212,643	-3 244,547
Responsabilité civile générale	340 738,096	457 511,932	-116 773,836
Incendie	-136 567,674	-104 125,527	-32 442,147
Individuel	-3 116,349	71 955,485	-75 071,835
Risques spéciaux	111 491,380	136 016,586	-24 525,206
Aviation	153 907,418	95 334,522	58 572,896
Transport	-6 555,111	-16 634,106	10 078,994
Maladie	1 917 447,409	1 592 900,517	324 546,892
Incapacité/Invalidité	235 953,814	228 848,196	7 105,618
Assistance	116 359,438	217 632,788	-101 273,350
Construction	642 995,860	252 684,529	390 311,331
Crédit export	-26 050,187	-5 562,782	-20 487,404
<b>Total</b>	<b>2 819 146,903</b>	<b>2 402 349,497</b>	<b>416 797,406</b>

##### AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2014 la somme nette de 18 016 065,837 Dinars contre 18 698 261,965 Dinars en 2013 et se détaille comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Primes à recevoir	18 419 306,341	19 713 354,356	-1 294 048,015
Acomptes sur primes à recevoir	-3 755 346,766	-4 112 834,994	357 488,228
Comptes courants agents	1 330 521,387	1 269 832,177	60 689,210
Effets à recevoir	1 006 565,252	1 361 722,836	-355 157,584
Chèques impayés	74 040,674	87 602,130	-13 561,456
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 159 587,970	-997 943,733	-161 644,237
IDA	4 005 423,115	4 038 596,486	-33 173,371
Sommes consignées pour sinistres	2 351 170,948	2 408 353,125	-57 182,177

Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	4 758,000	4 758,000	-
Provisions pour créances douteuses	-4 315 550,388	-5 129 943,662	814 393,274
<b>Total</b>	<b>18 016 065,837</b>	<b>18 698 261,965</b>	<b>-682 196,128</b>

#### C62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 3 484 864,734 Dinars en 2014 contre 3 491 269,733 Dinars en 2013.

#### AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 3 941 032,600 Dinars en 2014 contre 2 777 741,305 Dinars en 2013.

Libellés	2014	2013	Variation
Personnel	127 341,966	129 044,149	-1 702,183
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 010 321,816	1 494 455,337	-484 133,521
Débiteurs divers	2 803 368,818	1 154 241,819	1 649 126,999
<b>Total</b>	<b>3 941 032,600</b>	<b>2 777 741,305</b>	<b>1 163 291,295</b>

#### AC7 – Autres éléments d'actif

##### AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2014	2013	Variation
Banques	5 156 590,538	14 423 921,396	-9 267 330,858
CCP	62 445,988	152 731,424	-90 285,436
Caisses	31 210,451	27 522,208	3 688,243
<b>Total</b>	<b>5 250 246,977</b>	<b>14 604 175,028</b>	<b>-9 353 928,051</b>

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	114 944,46	260 027,358	2,2622	-1343,323	-593,81
USD	134 032,15	249 460,638	1,8612	101 957,635	54780,59
JPY	-	-			
GBP	-	-			

##### AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 2 068 741,714 Dinars en 2014 contre 1 740 169,224 Dinars en 2013 :

Libellés	2014	2013	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 027 905,238	1 740 169,224	287 736,014
Charges à répartir	2 202 644,041	2 151 562,521	51 081,520
Amortissements des charges à répartir	-2 161 807,565	-2 151 562,521	-10 245,044
<b>Total</b>	<b>2 068 741,714</b>	<b>1 740 169,224</b>	<b>328 572,490</b>

##### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 182 357,527 Dinars en 2014 contre 1 418 013,237 Dinars en 2013 :

Libellés	2014	2013	Variation
Intérêts courus et non échus	1 979 663,524	1 235 792,257	743 871,267

Autres produits à recevoir	133 419,280	142 522,382	-9 103,102
Charges payées d'avance et autres	69 274,723	39 698,598	29 576,125
<b>Total</b>	<b>2 182 357,527</b>	<b>1 418 013,237</b>	<b>764 344,290</b>

### **CP - Capitaux propres**

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2014 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2014	Variation FR	Situation au 31/12/2014
Capital social	25000000,000					25 000 000,000
Fonds social	396 727,499	300 000,000			1 469 513,588	2 166 241,087
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	46 978 803,862				-4 203 356,798	42 775 447,064
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible		2 523 787,848			4 203 356,798	6 727 144,646
Report à nouveau	1 083 947,246	1 236 162,362				2 320 109,608
Résultat de l'exercice	6 059 950,210	-4 059 950,210	-2 000 000,000	8 516 049,476		8 516 049,476
<b>Total</b>	<b>88424661,296</b>	<b>-</b>	<b>-2 000 000,000</b>	<b>8 516 049,476</b>	<b>1 469 513,588</b>	<b>96 410 224,360</b>

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine DOGHRI	1 225 044	49,00 %
S.E.P.C.M	658 087	26,32 %
UTP	226 260	9,05 %
STEC	137 131	5,49 %
Mr Abdesselem BEN AYED	15	0,00 %
Mr Nejib DOGHRI	26	0,00 %
Autres actionnaires	3 437	0,14 %
Certificats d'investissements	250 000	10,00 %
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00 %</b>

### **PA2-Provisions pour risques et charges**

C'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 561 247,000 Dinars en 2014.

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent en 2014 la somme de 117 770 228,086 Dinars contre 110 933 147,327 Dinars en 2013 soit une variation de 6 837 080,760 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	23 171 869,456	23 506 509,852	-334 640,396
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	99 523 808,267	91 586 035,584	7 937 772,683
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-8 731 478,725	-8 550 872,191	-180 606,534
Provisions mathématiques rentes (*)	3 507 552,170	3 658 222,004	-150 669,834
Provisions pour risques en cours (*)	298 476,919	733 252,078	-434 775,159

<b>Total</b>	<b>117 770 228,087</b>	<b>110 933 147,327</b>	<b>6 837 080,760</b>
--------------	------------------------	------------------------	----------------------

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

#### **PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de – 908 205,067 Dinars pour passer à 21 357 703,555 Dinars en 2014 contre 22 265 908,622 Dinars en 2013.

#### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2014 la somme de 7 706 853,907 Dinars contre 7 517 800,980 Dinars en 2013 soit une variation de 189 052,927 Dinars détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Commissions à payer	2 604 782,449	2 223 814,919	380 967,530
Primes cédées sur PANE	1 158 350,581	968 505,065	189 845,516
Comptes courants agents	2 169 931,027	2 508 199,534	-338 268,507
Ristournes à payer	699 987,096	687 186,323	12 800,773
Bonifications à payer	397 542,602	460 253,377	-62 710,775
Coassurances cédées	192 351,790	201 868,952	-9 517,162
Rentes à payer	362 542,562	346 607,010	15 935,552
Provisions de primes	121 365,800	121 365,800	-
<b>Total</b>	<b>7 706 853,907</b>	<b>7 517 800,980</b>	<b>189 052,927</b>

#### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 11 949 283,024 Dinars en 2014 contre 13 630 042,833 Dinars en 2013.

#### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent en 2014 la somme de 3 733 377,051 Dinars contre 3 453 987,615 Dinars en 2013 soit une variation de 279 389,436 Dinars détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Dépôts et cautionnements reçus	126 435,602	129 435,602	-3 000,000
Personnel	614 951,930	585 232,379	29 719,551
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 642 986,769	1 563 212,819	79 773,950
Créditeurs divers	1 349 002,750	1 176 106,815	172 895,935
<b>Total</b>	<b>3 733 377,051</b>	<b>3 453 987,615</b>	<b>279 389,436</b>

#### **PA71 – Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 143 068,483 Dinars en 2013 à 472 352,783 Dinars en 2014.

### **V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

#### **PRNV1 Primes acquises :**

Les primes acquises non vie totalisent en 2014 la somme nette de réassurances de 38 821 008,145 Dinars contre 36 098 227,865 Dinars en 2013 soit une variation nette de 2 722 780,280 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Primes émises et acceptées	81 739 258,932	-43 489 858,237	38 249 400,695	36 472 908,692	1 776 492,003
Variation de la PPNA	334 640,396	236 967,054	571 607,450	-374 680,827	946 288,277
<b>Total</b>	<b>82 073 899,328</b>	<b>-43 252 891,183</b>	<b>38 821 008,145</b>	<b>36 098 227,865</b>	<b>2 722 780,280</b>

**PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 3 300 072,766 Dinars en 2013 à 4 187 115,976 Dinars en 2014 soit une variation de 887 043,210 Dinars.

**CHNV1 Charges de sinistres :**

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 26 235 276,798 Dinars en 2014 contre 24 483 642,819 Dinars en 2013 soit une variation nette de 1 751 633,979 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Sinistres payés	-34 000 236,096	9 194 843,178	-24 805 392,918	-24 288 138,185	-517 254,733
Var. Prov. RAR	-7 757 166,149	6 327 282,269	-1 429 883,880	-195 504,634	-1 234 379,246
<b>Total</b>	<b>-41 757 402,245</b>	<b>15 522 125,447</b>	<b>-26 235 276,798</b>	<b>-24 483 642,819</b>	<b>-1 751 633,979</b>

**CHNV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de -2 111 261,360 Dinars en 2013 à -585 444,992 Dinars en 2014 soit une variation de 1 525 816,368 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-150 669,834	-68 365,238	-82 304,596
Var. Provisions pour risques en cours	-434 775,158	-2 042 896,122	1 608 120,964
<b>Total variation</b>	<b>-585 444,992</b>	<b>-2 111 261,360</b>	<b>1 525 816,368</b>

**CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :**

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 788 407,926 Dinars en 2013 à 665 782,218 Dinars en 2014 soit une variation de -122 625,708 Dinars

**CHNV4 Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 10 481 589,628 Dinars en 2014 contre 9 530 835,490 Dinars en 2013 soit une variation de 950 754,138 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Frais d'acquisition	-6 759 762,418	-6 059 551,535	-700 210,883
Variation des frais d'acquisition reportés	287 736,014	-169 387,518	457 123,532
Frais d'administration	-8 654 933,769	-8 361 367,150	-293 566,619
Commissions reçues des réassureurs	4 645 370,545	5 059 470,713	-414 100,168
<b>Total</b>	<b>-10 481 589,628</b>	<b>-9 530 835,490</b>	<b>-950 754,138</b>

**CHNV5 Autres charges techniques:**

Les autres charges techniques sont passées de 198 287,338 Dinars en 2013 à 806 618,430 Dinars en 2014 soit une variation de 608 331,092 Dinars.

**RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non vie est passé de 6 904 963,094 Dinars en 2013 à 7 017 538,899 Dinars en 2014 soit une variation de 112 575,806 Dinars.

**PRNT11 Revenus des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 750 283,064 Dinars en 2013 à 7 255 185,030 Dinars en 2014 soit une variation de 1 504 901,966 Dinars.

**PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :**

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 894 092,390 Dinars en 2014 contre 464 159,641 Dinars en 2013 soit une variation de 429 932,749 Dinars.

**PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :**

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 1 394 181,971 Dinars en 2014 contre 1 017 561,105 Dinars en 2013 soit une variation de 376 620,866 Dinars.

**CHNT1 Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 1 631 640,335 Dinars en 2014 contre 2 229 192,123 Dinars en 2013 soit une variation de 597 551,788 Dinars détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
Charges de gestion des placements	-935 343,650	-1 325 978,194	390 634,544
Correction de valeur sur placement	-693 570,489	-894 092,390	200 521,901
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 726,196	-9 121,539	6 395,343
<b>Total</b>	<b>-1 631 640,335</b>	<b>-2 229 192,123</b>	<b>597 551,788</b>

**CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 4 187 115,976 Dinars contre 3 300 072,766 Dinars en 2013.

**PRNT2 Autres produits non techniques :**

Les autres produits non techniques sont passés de 181 209,397 Dinars en 2013 à 152 444,963 Dinars en 2014.

**CHNT3 Autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont passées de 1 088 499,302 Dinars en 2013 à 1 159 622,466 Dinars en 2014 soit une variation de 71 123,164 Dinars.

**CHNT4 Impôts sur le résultat :**

L'impôt sur le résultat est de 1 219 015,000 Dinars en 2014 contre 1 640 461,900 Dinars en 2013 avec une variation de - 421 446,900 Dinars.

## **VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

### **F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 93 758 974,157 Dinars en 2013 à 88 406 920,095 Dinars en 2014 soit une variation de -5 352 054,062 Dinars.

### **F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 28 089 428,402 Dinars en 2013 à 30 797 459,296 Dinars en 2014 soit une variation de 2 708 030,894 Dinars.

### **F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 165 816,497 Dinars en 2013 à 5 945 902,397 Dinars en 2014 soit une variation de -219 914,100 Dinars.

### **F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 7 624 797,867 Dinars en 2013 à 8 476 669,466 Dinars en 2014 soit une variation de 851 871,599 Dinars.

### **F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :**

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 32 337 331,934 Dinars en 2013 à 29 720 753,946 Dinars en 2014 soit une variation de -2 616 577,988 Dinars.

### **F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 9 197 976,915 Dinars en 2013 à 25 186 980,740 Dinars en 2014 soit une variation de 15 989 003,825 Dinars.

### **F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 12 555 700,000 Dinars en 2013 à 18 590 000,000 Dinars en 2014 soit une variation de 6 034 300,000 Dinars.

### **F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :**

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 6 241 511,550 Dinars en 2013 à 6 022 028,550 Dinars en 2014 soit une variation de -219 483,000 Dinars.

### **F 9 : Produits financiers reçus :**

Les produits financiers reçus sont passés de 2 493 144,215 Dinars en 2013 à 3 968 797,718 Dinars en 2014 soit une variation de 1 475 653,503 Dinars.

### **F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :**

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 328 688,578 Dinars en 2013 à 413 109,600 Dinars en 2014 soit une variation de 84 421,022 Dinars.

### **F 11 : Autres mouvements :**

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 3 398 317,667 Dinars en 2013 à 7 614 915,773 Dinars en 2014 soit une variation de 4 216 598,106 Dinars.



**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 499 500,682 Dinars en 2013 à 653 372,788 Dinars en 2014 soit une variation de 153 872,106 Dinars.

**F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 40 099,000 Dinars en 2013 à 19 195,000 Dinars en 2014.

**F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :**

Il s'agit de frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont passés de 340 770,817 Dinars en 2013 à 307 692,308 Dinars soit une variation de -33 078,509 Dinars.

**F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2014 sont de 3 200 000,000 Dinars.

**F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :**

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2014 sont de 0.

**F 19 : Dividendes et autres distributions :**

Les distributions de dividendes sont passées de 2 999 947,200 Dinars en 2013 à 1 999 956,000 Dinars en 2014 soit une variation de -999 991,200 Dinars.

**VII. Notes complémentaires**

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 5 898 366,221 Dinars

-Les charges sociales : 1 044 976,242 Dinars

- Autres charges sociales : 356 347,470 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 103 557,322 Dinars

- Commissions courtiers : 2 447 545,004 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 367 771,150 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 68 709 736,104 Dinars

- Centre : 3 926 588,204 Dinars

- Sud : 9 437 575,020 Dinars

**ANNEXE N°8**  
**Mouvement ayant affecté les éléments de l'actif**

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques	600 929,974	30 620,981		631 550,955	354 817,235		22 612,763				377 429,998		254 120,957
Fonds commercial	63 210,000	27 210,548		90 420,548									90 420,548
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>664 139,974</b>	<b>57 831,529</b>	<b>0,000</b>	<b>721 971,503</b>	<b>354 817,235</b>	<b>0,000</b>	<b>22 612,763</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>377 429,998</b>	<b>0,000</b>	<b>344 541,505</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	4 376 150,932	392 280,073		4 768 431,005	2 918 763,872		366 090,415		138 793,407		3 146 060,880		1 622 370,125
Autres installations, outillage et mobilier	1 263 489,173	19 005,760		1 282 494,933	406 614,291		115 050,261				521 664,552		760 830,381
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>5 639 640,105</b>	<b>411 285,833</b>	<b>0,000</b>	<b>6 050 925,938</b>	<b>3 325 378,163</b>	<b>0,000</b>	<b>481 140,676</b>	<b>0,000</b>	<b>138 793,407</b>	<b>0,000</b>	<b>3 667 725,432</b>	<b>0,000</b>	<b>2 383 200,506</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994			19 369 436,994	1 277 004,621		454 653,175				1 731 657,796		17 637 779,198
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	10 900 117,590	307 692,308		11 207 809,898	2 150 383,478		151 590,410				2 301 973,888		8 905 836,010
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	93 271 983,118	5 066 301,866		98 338 284,984		894 092,390				200 521,901		693 570,489	97 644 714,495
Obligations et autres titres à revenus fixe	33 787 575,000	428 575,000		34 216 150,000									34 216 150,000
Autres prêts	8 196 000,000	8 435 815,165		16 631 815,165									16 631 815,165
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14 604 175,028			5 250 246,977									5 250 246,977
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	30 000,000	270,000	30 000,000	270,000									270,000
<b>Total placements</b>	<b>180 159 287,730</b>	<b>14 238 654,339</b>	<b>30 000,000</b>	<b>185 014 014,018</b>	<b>3 427 388,099</b>	<b>894 092,390</b>	<b>606 243,585</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>200 521,901</b>	<b>4 033 631,684</b>	<b>693 570,489</b>	<b>180 286 811,845</b>
<b>Total Général</b>	<b>186 463 067,809</b>	<b>14 707 771,701</b>	<b>30 000,000</b>	<b>191 786 911,459</b>	<b>7 107 583,497</b>	<b>894 092,390</b>	<b>1 109 997,024</b>	<b>0,000</b>	<b>138 793,407</b>	<b>200 521,901</b>	<b>8 078 787,114</b>	<b>693 570,489</b>	<b>183 014 553,856</b>

**ANNEXE N°9**  
**Etat récapitulatif des placements**

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 577 246,892	26 543 615,208		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	98 338 284,984	97 644 714,495		4 710 205,095
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	50 847 965,165	50 847 965,165		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	270,000	270,000		
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>179 763 767,041</b>	<b>175 036 564,868</b>	<b>0,000</b>	<b>4 710 205,095</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	179 763 767,041	175 036 564,868		4 710 205,095
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	14 770 388,100	14 770 388,100		
provisions techniques				
<b>TOTAL</b>	<b>194 534 155,141</b>	<b>189 806 952,968</b>	<b>0,000</b>	<b>4 710 205,095</b>

**ANNEXE N°10**  
**Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	<i>Inventaire 2012</i>				
Réglements cumulés	17 572 345	39 978 112	9 959 517		
Provisions pour sinistres	11 519 700	20 733 858	24 680 755		
<b>Total charges des sinistres</b>	29 092 045	60 711 970	34 640 272		
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284		
% sinistres / primes acquises	33,22%	82,66%	45,65%		

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	<i>Inventaire 2013</i>				
Réglements cumulés	19 370 132	45 622 269	19 323 102	10 530 574	
Provisions pour sinistres	7 306 597	11 902 596	22 223 255	23 668 657	
<b>Total charges des sinistres</b>	26 676 730	57 524 865	41 546 357	34 199 231	
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	
% sinistres / primes acquises	30,46%	78,32%	54,76%	40,71%	

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	<i>Inventaire 2014</i>				
Réglements cumulés	20 243 504	47 837 895	24 955 636	21 240 461	10 936 635
Provisions pour sinistres	6 105 402	9 691 972	15 864 072	16 477 867	27 297 742
<b>Total charges des sinistres</b>	26 348 906	57 529 868	40 819 708	37 718 327	38 234 377
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899
% sinistres / primes acquises	30,08%	78,33%	53,80%	44,90%	46,59%

**ANNEXE N°11**  
**Ventilation des charges et des produits des placements**

	Revenus et frais financiers concernant les placements des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		637 212,423	637 212,423
Revenu des participations		4 826 374,864	4 826 374,864
Revenu des autres placements		1 540 202,888	1 540 202,888
Autres revenus financiers		251 394,855	251 394,855
<b>Total produits des placements</b>	0,000	7 255 185,030	7 255 185,030
Intérêts		618 560,748	618 560,748
Frais externes		316 782,902	316 782,902
Autres frais			0,000
<b>Total charges des placements</b>	0,000	935 343,650	935 343,650



**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE**

Libellé de la rubrique	Situation au							Situation au
	01 - janvier 2014 avant affectation du résultat 2013	Affectation du Résultat 2013	Résultat 2014	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	31 - décembre 2014 avant affectation du résultat 2014
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	396 727,499	300 000,000					1 469 513,588	2 166 241,087
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	46 978 803,862						-4 203 356,798	42 775 447,064
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 083 947,246	1 236 162,362						2 320 109,608
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible		2 523 787,848					4 203 356,798	6 727 144,646
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	6 059 950,210		8 516 049,476					8 516 049,476
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
<b>Situation nette</b>	<b>88 424 661,296</b>	<b>4 059 950,210</b>	<b>8 516 049,476</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 469 513,588</b>	<b>96 410 224,360</b>

Dividendes versés		2 000 000,000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
<b>Distribution</b>		<b>2 000 000,000</b>
<b>Affectation du Résultat 2013</b>		<b>6 059 950,210</b>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »  
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », arrêtés au 31 Décembre 2014.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2014, un total bilan net de 259 961 270 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 de 8 516 049 Dinars.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 22 Avril 2015

**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**  
Managing Partner

**F.M.B.Z -KPMG Tunisie**

**Chérif BEN ZINA**  
Managing Partner

**C.M.C- DFK International**



**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »  
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 200 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 6% l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 505 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

8/ Au 31/12/2014, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 297 032 DT.

9/ Au 31/12/2014, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSINESS TOWERS » affiche un solde créditeur de 815 574 DT.

10/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit encaissé en 2014 est de 45 570 Dinars.

11/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit encaissé en 2014 est de 27 716 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2014, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 420 000 Dinars.
- Primes d'intéressement : 302 997 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2014 des jetons de présence pour un montant total net de 124 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 22Avril 2015**

**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**  
**Managing Partner**  
**F.M.B.Z -KPMG Tunisie**

**Chérif BEN ZINA**  
**Managing Partner**  
**C.M.C- DFK International**